

Municipalité St-Côme-Linière

Extrait du procès-verbal ou copie de résolution du 2 avril 2012

À l'assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière le 2 avril 2012 et à laquelle étaient présents le maire, M. Yvon Paquet et les conseillers et la conseillère suivants : M. Urgel Bergeron, M. Marcel Loignon, Mme Bianca Perreault, M. Carl Maras, M. Louis-André Poulin et M. Alain Dumas;
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Caroline Lacombe.

Résolution 12-04-102

SOUSSION TRAVAUX INFRASTRUCTURES 18^E ET 19^E RUES

Attendu que, suite à l'appel d'offres public, la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

RJ Dutil et Frères Inc. :	686 240.93 \$
TGC Inc. 742 001.51 \$	
Les Constructions de l'Amiante :	666 270.07 \$
Giroux et Lessard :	595 644.08 \$
G. Lapalme & Fils	746 531.41 \$
Pavage Abénakis	697 951.82 \$

Attendu que, suite à l'étude des soumissions déposées, M. Gaétan Labbé, ingénieurs de la firme Genivar, nous confirme que la soumission la plus basse et conforme déposée est celle de Giroux et Lessard au montant de 595 644.08 \$;

Il est proposé par M. Louis-André Poulin, secondé par M. Carl Maras et résolu unanimement :

Que le conseil accepte la soumission de Giroux et Lessard., au montant de 595 644.08 \$, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits ;

Que la somme de 595 644.08 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le règlement no 239-2012. Le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt no 239-2012 et la confirmation de l'aide financière du programme TECQ ;

Que les travaux ne pourront débuter avant le 15 mai 2012 afin de protéger le réseau routier de la municipalité.

Extrait certifié conforme ce 6^e jour d'avril 2012.

Caroline Lacombe
Secrétaire-trésorière adjointe